

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2024-6105						
OBJET	Recommander au conseil de renouveler le mandat de 2 conseillers municipaux pour siéger au conseil d'administration de la Cité de la culture et du sport de Laval							
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : Date CE souhaitée : 2024-11-27 Date CM souhaitée : 2024-12-03								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="71 653 1466 741"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-12-05</td> <td>CM-20231205-1153</td> <td>RENOUVELLEMENT - MANDAT - CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Yannick Langlois</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de renouveler le mandat de MM. Ray Khalil, conseiller municipal et vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne, conseiller municipal et membre du comité exécutif, à titre de membres du conseil d'administration de La Cité de la culture et du sport de Laval, à compter du 7 décembre 2023, et ce, pour un mandat d'un an ou jusqu'à ce que leur successeur ait été désigné.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-5663)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-12-05	CM-20231205-1153	RENOUVELLEMENT - MANDAT - CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-12-05	CM-20231205-1153	RENOUVELLEMENT - MANDAT - CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>Le conseil d'administration de la corporation La Cité de la culture et du sport de Laval se compose de 7 administrateurs:</p> <p>4 personnes désignées par la Ville de Laval; 2 personnes désignées par le comité exécutif ou à défaut par le conseil d'administration de la Corporation de la Salle-André-Mathieu; 1 personne désignée par le comité exécutif ou à défaut par le conseil d'administration de Corporation du Complexe Sports de Glace Laval inc.</p> <p>Le mandat de chaque membre du conseil d'administration est d'une année. Un membre demeure en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à ce que son successeur ait été nommé ou élu.</p> <p>Considérant l'élection municipale prévue en novembre 2025 le mandat prendra fin à cette date.</p> <p>ATTENDU QUE le mandat sera expiré le 5 décembre 2024;</p> <p>PAR CONSÉQUENT, il est recommandé de renouveler le mandat des conseillers municipaux à titre de membres du conseil d'administration de la Cité de la culture et du sport de Laval, à compter du 3 décembre 2024, et ce, jusqu'aux élections de novembre 2025.</p>								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS								
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS								

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2024-6105
REMARQUE(S) Le mandat est habituellement renouvelé aux années mais considérant les élections municipales prévues en novembre 2025, le mandat est renouveler jusqu'en novembre 2025.		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de renouveler le mandat de MM. Ray Khalil, conseiller municipal et vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne, conseiller municipal et membre du comité exécutif, à titre de membres du conseil d'administration de La Cité de la culture et du sport de Laval, à compter du 3 décembre 2024, et ce, jusqu'aux élections municipales 2025.		